

**SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE GRON  
DU 21 SEPTEMBRE 2024**

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation et affichage de la convocation : 17 septembre 2024

Lieu de réunion : salle des fêtes

Présents : 7 : Mrs PASZKIEWICZ Philippe, SAUTEREAU Philippe, Jacques ROMAIN, Alban VINCENT Laurent CANTIN, Gilles FERROUD-PLATTET et Mme POUGET-GAY Sonia.

Absents : Mr Gérald BODNAR et Mesdames JOURDAN Patricia , VIGROUX Marie-Sophie, BOUCHERY Françoise

Pouvoirs : aucun

Secrétaire de séance : Philippe SAUTEREAU

La séance débute à 10 heures

Madame GAY Sonia, Maire par intérim, demande aux conseillers s'ils approuvent le dernier procès-verbal en date du 26 juillet 2024

Le procès-verbal du 26 juillet 2024 est approuvé par l'ensemble des conseillers à l'unanimité

**MODE DE COMMERCIALISATION DES COUPES 2025 EN FORET DE  
SAINT IGNY**

Suite à une erreur matérielle au niveau des garants il convient de modifier la délibération du 21 septembre 2024 seulement sur ce point : au lieu de deux garants trois seront désignés à la fin de la délibération

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. DONDON de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2025 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1 – Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2025 présenté ci-après

2 – Demande à l'Office national des forêts de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites

3 – Pour les coupes inscrites, précise leur mode de commercialisation

**ETAT D'ASSIETTE : GRON ST IGNY**

Parcelle	Nature de la coupe 1	Volume présumé réalisable (m3)	Surf (ha)	Coupe réglée (oui/non)	Décision du propriétaire 2	Mode de commercialisation			
						Vente sur pied	Bois façonnés		Délivrance pour l'affouage
							Appel d'offres	Gré à gré - contrats	

<sup>1</sup> Nature de la coupe : AMEL amélioration ; AS sanitaire, EM emprise, IRR irrégulière, REG Régénération, TSF Taillis sous futaie, TS taillis simple, RA Rase

<sup>2</sup> Décision du propriétaire : Inscription/Report/Suppression

									(houppiers et bois de qualité chauffage)
11	AMEL	100	3	OUI		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
14,16,17, 19,21,23, 25,28	AMEL	720	24.17	OUI		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité

**L'état d'assiette ainsi que les modes de commercialisation de toutes ces parcelles sont votés à l'unanimité.**

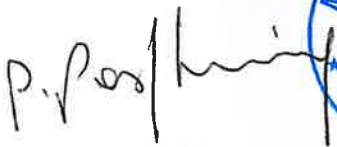
Les bois d'affouage, houppiers, taillis et arbres de qualité chauffage, seront délivrés sur pied. Le conseil municipal désigne comme GARANTS de la bonne exploitation des bois de Saint-Igny, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied :

Mr Philippe PASZKIEWICZ

Mr Alban VINCENT

Mr Philippe SAUTEREAU

Le Maire,



Philippe PASZKIEWICZ



Le secrétaire de séance,



Philippe SAUTEREAU

Cette délibération sera mise en ligne sur notre site internet le 11 mars 2025